

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Fiche d'inscription pédagogique en M1 CHIMIE par EAD

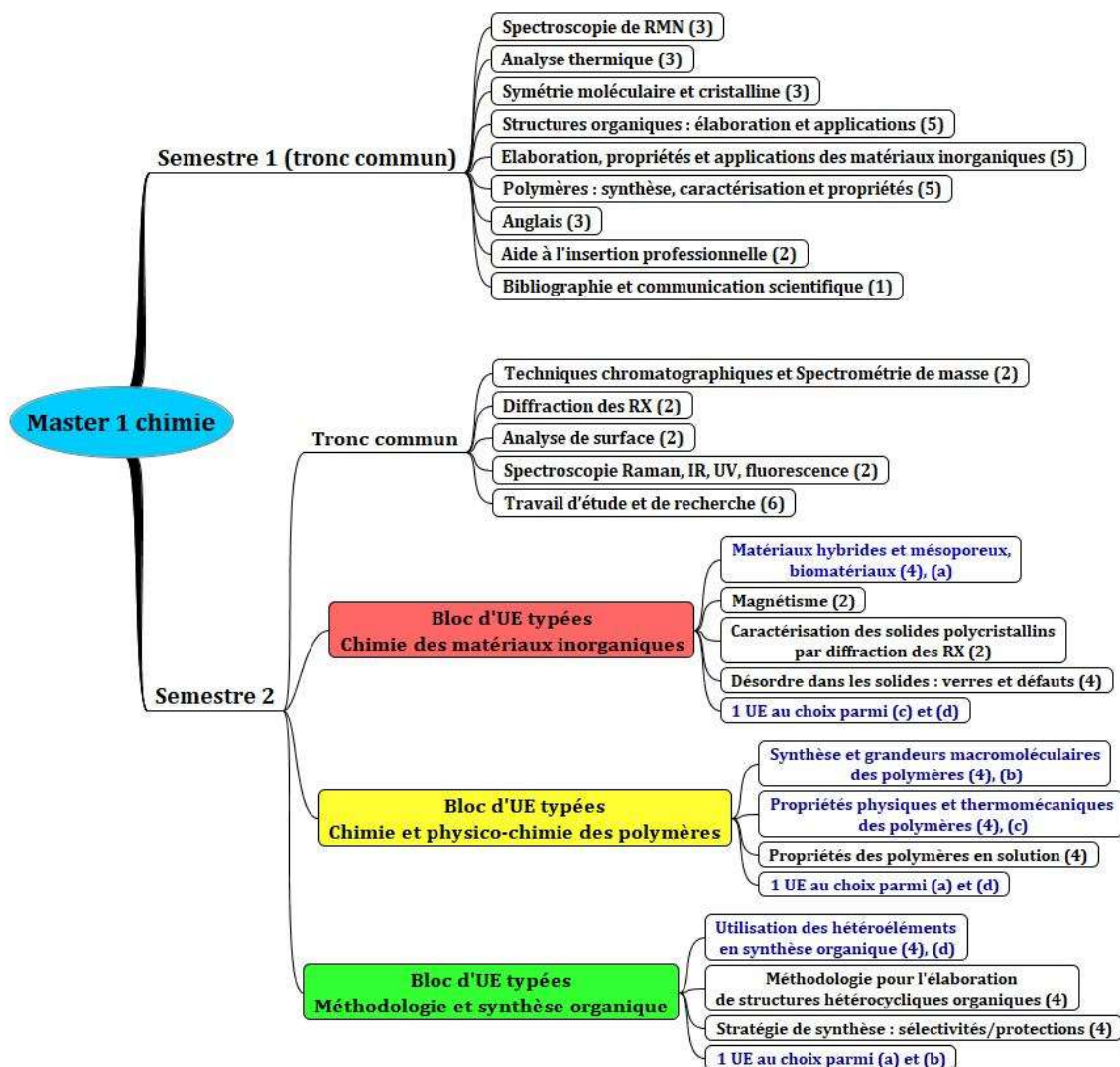
Nom : Prénom :

1) Indiquer l'(les) Unité(s) d'Enseignement à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire **en entourant dans la dernière colonne le nombre d'ECTS** correspondant (schéma de l'organisation du M1 chimie EAD en page 2).

NB : Les choix du bloc d'UE optionnelles et de l'UE à choix au sein de ce bloc ne sont pas définitifs.

Semestre	UE	Code	ECTS
1	Spectroscopie de RMN	137UD11	3
	Analyse thermique	137UD12	3
	Symétrie moléculaire et cristalline	137UD13	3
	Structures organiques : élaboration et applications	137UD14	5
	Elaboration, propriétés et applications des matériaux inorganiques	137UD15	5
	Polymères : synthèse, caractérisation et propriétés	137UD16	5
	Anglais	137UL11	3
	Aide à l'insertion professionnelle	137UP01	2
	Bibliographie et communication scientifique	137UP02	1
2 : Tronc commun	Techniques chromatographiques et Spectrométrie de masse	138UD21	2
	Diffraction des RX	138UD22	2
	Analyse de surface	138UD23	2
	Spectroscopie Raman, IR, UV, fluorescence	138UD24	2
	Travail d'étude et de recherche	138UD25	6
2 : Bloc d'UE optionnelles typées Chimie des matériaux inorganiques	Matériaux hybrides et mésoporeux, biomatériaux (a)	138UD30	4
	Magnétisme	138UD33	2
	Caractérisation des solides polycristallins par diffraction des RX	138UD34	2
	Désordre dans les solides : verres et défauts	138UD35	4
	1 UE au choix parmi (c) et (d)		4
2 : Bloc d'UE optionnelles typées Chimie et physico-chimie des polymères	Synthèse et grandeurs macromoléculaires des polymères (b)	138UD29	4
	Propriétés physiques et thermomécaniques des polymères (c)	138UD32	4
	Propriétés des polymères en solution	138UD31	4
	1 UE au choix parmi (a) et (d)		4
2 : Bloc d'UE optionnelles typées Méthodologie et synthèse organique	Utilisation des hétéroéléments en synthèse organique (d)	138UD27	4
	Méthodologie pour l'élaboration de structures hétérocycliques organiques	138UD26	4
	Stratégie de synthèse : sélectivités/protections	138UD28	4
	1 UE au choix parmi (a) et (b)		4
Total			

2) Architecture du M1 chimie EAD



3) Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription diffère selon le statut du candidat :

- **tarif A (DN + 70 €/ECTS)** pour les personnes bénéficiant d'un financement total (n'assurant pas elles-mêmes leur financement): formation professionnelle continue, congé individuel de formation, contrat de qualification ;
- **tarif B (tarif FI jusqu'à 24 ECTS, 25% Tarif A pour plus de 24 ECTS)** pour les salariés et travailleurs indépendants bénéficiant d'un financement partiel ou n'ayant pas de financement (qui assurent à titre individuel le (co-)financement de la formation) ainsi que les demandeurs d'emploi n'ayant pas de financement ;
- **tarif formation initiale (FI, DN + 10 €/ECTS)** pour les étudiants, les enseignants de l'éducation nationale et les allocataires du RSA et de l'ASS.

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous (3 exemples pour chaque tarif sont indiqués en italique) le nombre de crédits ECTS correspondant à l'(aux) Unité(s) d'Enseignement à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire **puis de calculer le montant de vos droits d'inscription dans la colonne correspondant à votre cas.**

Nb d'ECTS	Tarif A	Tarif B	Tarif FI
<i>15</i>	<i>1293 €</i>	<i>393 €</i>	<i>393 €</i>
<i>30</i>	<i>2343 €</i>	<i>585,75 €</i>	<i>543 €</i>
<i>60</i>	<i>4443 €</i>	<i>1110,75 €</i>	<i>843 €</i>

Remarque et rappels :

- 1) **DN : droits nationaux** d'inscription à l'université en master (243 € en 2023/2024).
- 2) Les boursiers sont exonérés du paiement des droits nationaux.
- 3) Avant de vous (ré)inscrire en **Formation Initiale (FI)**, vous devez obligatoirement fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). D'un montant de 100 € en 2023/2024, vous pouvez en être exonéré dans certains cas (boursiers en particulier). Plus d'infos sur la CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
 Cette démarche préalable doit être effectuée en ligne sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>